

Aide aux investissements - Chaufferies bois

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Présentation du dispositif

- L'aide aux investissements - Chaufferies bois a pour objectif de favoriser le développement des chaufferies bois et la réhabilitation des contres références.
- Le dispositif vise :
 - l'investissement dans les chaufferies bois : techniques modernes et automatisées de valorisation thermique de la biomasse ligno-cellulosique : plaquettes forestières, sous-produits agricoles et autres biomasses assimilables à des produits forestiers (produits d'élagage, d'entretien de bords de rivière, etc.). Si l'étude de faisabilité démontre la non-pertinence du recours à la plaquette forestière et que l'usage du granulé constitue une alternative pertinente (hors construction neuve), une aide à l'investissement sera étudiée et plafonnée au temps de retour sur investissement à 8 ans,
 - la réhabilitation des contres références.
- Les dépenses éligibles pour le secteur privé sont les coûts directement imputables à l'achat et à l'installation des équipements liés à la production et à la distribution primaire d'énergie renouvelable, y compris de génie civil et l'appoint.
- Les bénéficiaires sont :
 - les bailleurs privés,
 - les organismes agricoles et forestiers collectifs,
 - les entreprises agricoles, forestières, industrielles, tertiaires ou de service,
 - les organismes collectifs,
 - les associations,
 - les établissements d'enseignement.

Montant de l'aide

- La subvention représente :
 - 65 % maximum des dépenses éligibles pour les petites entreprises,
 - 55 % maximum des dépenses éligibles pour les moyennes entreprises,
 - 45 % maximum des dépenses éligibles pour les grandes entreprises,
 - 50 % maximum pour le secteur non concurrentiel.

Organisme

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**
4 sq Castan
CS 51857
25031 BESANÇON Cedex
Téléphone : 0 970 289 000
Web : www.bourgognefranchecomte.fr